

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 11 mai 2010

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) GM-1, document 1, révisé le 29 avril 2010, page 6
(ii) Décision D-2009-011, dossier R-3682-2008, page 6
(iii) GM-1, document 3

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro détaille les coûts du projet. Les frais généraux correspondent à 15,93 % du coût des travaux (5 550 000 \$) :

Mise à niveau des réservoirs de gaz naturel liquide de l'usine LSR	
Activités	Coûts
Mise à niveau des deux réservoirs de GNL par CB&I Horton	3 850 000 \$
Travaux électriques, d'instrumentation et de programmation au DCS (système de contrôle distribué)	190 000\$
Location de grue et travaux de revêtement	365 000 \$
Azote, gaz naturel, gardien de sécurité, roulottes	201 000 \$
Main-d'œuvre de Gaz Métro et pièces de rechange	220 000 \$
Contingence (15 %)	724 000 \$
Sous-total	5 550 000 \$
Frais généraux	884 115 \$
TOTAL :	6 434 115 \$ \$

En référence (ii), dans un autre dossier d'investissement (demande d'autorisation pour remplacer et relocaliser la conduite située sous l'autoroute de la Côte-de-Liesse), les frais généraux (640 332 \$) correspondaient à 15,4 % du coût des travaux (4 158 000 \$).

Question :

- 2.1 Veuillez fournir l'origine et les explications relativement au pourcentage de 15,93 % utilisé pour estimer les frais généraux. Veuillez notamment expliquer que ce pourcentage varie d'un dossier d'investissement à l'autre.

Réponse :

Le taux de frais généraux est un paramètre du revenu requis qui est ajusté annuellement au début de l'exercice financier. Il est calculé en fonction des informations réelles de l'année financière précédente. En 2010, le taux est de 15,93 % alors que l'an dernier, il était de 15,4 %.

Question :

- 2.2 Veuillez expliquer que ces frais généraux s'appliquent à la contingence de 15 % du projet.

Réponse :

Les frais généraux s'appliquent à la contingence de 15 % puisqu'ils sont calculés sur le total des coûts directs d'un projet. La contingence de 15 % est une composante des coûts directs de construction.

Question :

- 2.3 Veuillez fournir une estimation de la durée de vie des équipements installés dans le cadre du projet.

Réponse :

Les durées de vie des équipements installés sont les suivantes :

Soupapes de sûreté :	plus de 35 ans
Lignes de remplissage et de recirculation :	plus de 40 ans
Densimètre :	
Élément primaire (portion dans le réservoir) :	plus de 40 ans et
Composante électronique :	plus de 20 ans.

Il est à noter que les durées de vie des équipements installés diffèrent de la durée d'amortissement utilisée dans le projet (33 ans) puisqu'une étude par un consultant est effectuée à tous les cinq ans, laquelle est déposée dans le cadre du dossier tarifaire. Pour chacun des groupes d'actifs, une courbe de mortalité est établie afin de déterminer

une durée de vie moyenne par catégorie d'actifs. Les taux d'amortissement sont ajustés en fonction des recommandations de l'étude. Dans le dossier R-3559-2005, Gaz Métro a déposé les résultats de la dernière étude et la Régie, dans sa décision D-2005-71, a accepté la mise à jour des taux d'amortissement pour une période de cinq ans. La durée d'amortissement des actifs de l'usine LSR est basée sur la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent et les taux présentés dans l'étude.